



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants d'éducation
et psychologues de l'éducation nationale**

Cumul d'activité à titre accessoire et création d'entreprise

Année scolaire 2025-2026



Mémo à destination des agents demandeurs



En tant qu'employeur, je peux être autorisé par mon employeur à exercer une activité, lucrative ou non lucrative, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé.

- Si ma demande concerne un **cumul d'activité accessoire**, je consulte le point **I) A** de la circulaire académique
- Si ma demande concerne une **reprise ou création d'entreprise**, je consulte le point **II)** de la circulaire académique
- Si je suis enseignant **de l'enseignement supérieur et de la recherche**, je dois déposer une déclaration ou une demande de cumul auprès de l'autorité dont je dépends (selon mon cas, cf. point **I) B** de la circulaire)

L'essentiel à retenir :

- Je prends connaissance au préalable de l'ensemble des documents élaborés par la DPE (circulaire, liste des activités autorisées, mémo)
- Je peux déposer ma demande de cumul d'activité dans Colibris à tout moment de l'année scolaire

<https://demarches-normandie.colibris.education.gouv.fr/demande-dautorisation-de-cumul-dactivites-2025-2026/>

- Mes supérieurs hiérarchiques (chef d'établissement puis inspecteur) porteront un **avis** sur ma demande
- Enfin la DPE Normandie me **notifie sa décision** par Colibris.



Je dois déposer ma demande d'autorisation de cumul d'activité avant la date de début de l'activité accessoire.